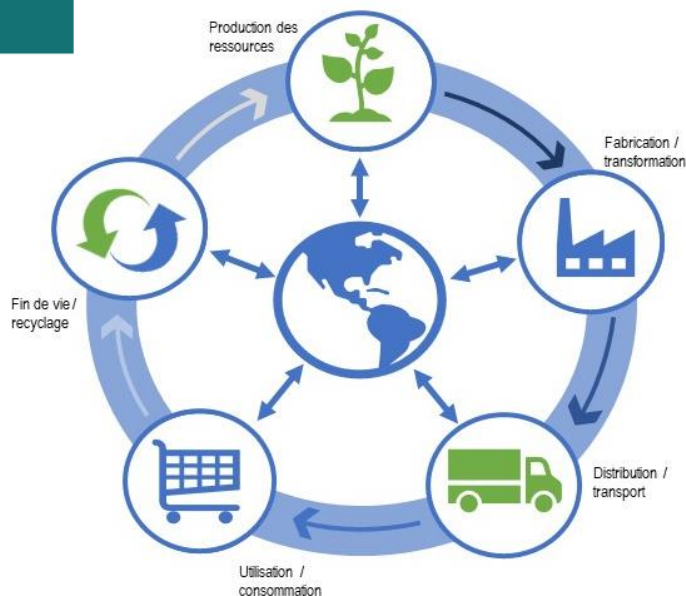




FORMATION



DURÉE

1,5 jours (10 heures)

DATES

8 et 9 octobre 2020

LIEU

Nantes

TARIF

Adhérents : 700€ TTC

Non-adhérents : 900€ TTC

PUBLIC VISÉ

Responsables et ingénieurs des services R&D, responsables techniques, qualité, environnement ou marketing

Evaluer et améliorer la performance environnementale des produits à travers l'Eco-conception

L'intégration des principes du développement durable dans les pratiques des entreprises est devenue essentielle pour demeurer compétitifs, répondre aux enjeux environnementaux actuels et satisfaire les exigences des clients, des marchés et de la société.

La prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux s'avère d'autant plus efficace et vertueuse lorsqu'ils sont adoptés dès la phase de développement d'un produit et lorsque celui-ci est abordé sous l'angle de sa chaîne de valeur globale.

Quelle démarche projet mettre en place pour intégrer ces critères environnementaux ? Quelles sont les étapes clés ? Quels indicateurs suivre ? Quels outils utiliser ? Quel produit choisir ? Comment évaluer son produit sous l'angle de l'environnement ? Comment valoriser sa démarche ? Autant de questions auxquelles cette formation répondra, au travers de retours d'expériences et de mises en pratique.



Objectifs et compétences visés

- Connaître **les clés d'une démarche d'éco-conception** en termes de prérequis et de conditions de réussite
- Être capable de **mettre en œuvre et piloter** une démarche **d'éco-conception** dans le cadre d'un projet industriel
- Savoir évaluer, techniquement, **la performance environnementale** d'un produit
- Maîtriser **les principes fondamentaux d'une approche « cycle de vie »** pour piloter sa réalisation au sein d'un projet d'éco-conception et être critique vis-à-vis des résultats
- Savoir **valoriser** (en interne et en externe) les **résultats de sa démarche**

→ Programme de la formation

1. Les fondements théoriques de l'éco-conception

- Les fondamentaux : le contexte globale de l'approche, positionnement vis-à-vis de la conception, l'approche en cycle de vie
- Les différents niveaux d'intégration de l'éco-conception, selon sa maturité vis-à-vis des problématiques environnementales. Exemples de produits éco-conçus.

2. Le déroulement complet d'un projet d'Eco-conception en entreprise

- La démarche complète d'un projet d'éco-conception, du choix du produit à la valorisation, en passant par les étapes fondamentales de mobilisation et d'évaluation. Application aux domaines des participants (en sous groupes).
- Vision exhaustive des outils existants et focus théorique sur l'outil *Analyse du Cycle de Vie*.

3. La prise en main d'un outil simplifié d'Analyse du Cycle de Vie

- La modélisation du cycle de vie d'un produit dans un outil ACV et évaluation de sa performance environnementale (application à un produit générique ou aux produits des participants)
- Les bonnes pratiques en termes d'interprétation et d'utilisation des résultats ACV dans un objectif d'éco-conception

→ Les plus



Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.



« La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustration apporte de la pertinence aux apports théoriques.



Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.



Formateur : ALEXANDRE FRANCIN

Ingénieur en Eco-conception & ACV chez O2m Conseil



Alexandre accompagne depuis plusieurs années des entreprises issues des divers secteurs économiques dans l'évaluation et l'amélioration de la performance environnementale de leurs produits, au travers d'outils comme l'Analyse du Cycle de Vie, l'Empreinte Eau/Carbone ou l'Affichage Environnemental des produits. Il s'attarde aujourd'hui à transférer la compétence et rendre l'Eco-conception pérenne en entreprise.

Depuis 2019, Alexandre a intégré le Comité 21 Grand Ouest en tant qu'expert des sujets Eco-conception.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Marie Labousset, Comité 21 Grand Ouest - labousset@comite21.org



Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Toutes les formations du Comité 21 sont validées par Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Datadock



Comité 21 Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21grandouest.org





Formation : bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LA PERSONNE FORMÉE

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi : La RSE pour les petites et moyennes entreprises : par où commencer ?

Date :

PRIX TTC : 900 € TTC (non adhérent)
700 € TTC (adhérent Comité 21)

RÈGLEMENT

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription

- un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.
- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- *Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.*
- *Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.*
- *Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Toute formation commencée sera due intégralement.*

À retourner à Comité 21 : Anne Page – 102 avenue des ternes – 75017 Paris

Email: page@comite21.org

Date :

Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire autorisé :